intérêts, qui sont garantis par une dépôts en banque, s'élevant à dix millions.

« Signé : PRATIFINAN. »

« Paris, 24, 11 h. 35.

« Nous avons bon espoir que tout va s'arranger. Surtout soyez bien calme, et confiance. On travaille ferme pour le bien général.

« Signé : JULES. »

M. Raquet-Derache envoya une dépêche dont le texte fut également porté à la connaissance du public :

« Le Parquet a trouvé dans la caisse du Crédit Minier sept millions espèces, neuf millions Banque de France. Chaque affaire possède capitaux nécessaires pour roulement. Les dépêches du soir étaient tendancieuses, affaire politique et attaque des vendeurs à découvert. Priez clientèle être calme et surtout ne pas vendre. Attendre instructions concernant cé coup de bourse. Ne pas verser de fonds aux clients avant ordres nouveaux. Affichez ce télégramme. »

Un instant, on crut que des perquisitions allaient être faites. On avait aperçu M. Adler, commissaire aux délégations judiciaires, qui ne venait qu'en curieux.

Cependant, vers onze heures, M. Langevin, commissaire de police du premier arrondissement, arriva aux bureaux et signifia au sous-directeur l'ordre de ne plus faire d'opération financière avant de voir M. Graux, administrateur près le tribunal civil de la Seine, administrateur général désigné des affaires Rochette.

L'après-midi la foule s'accrut encore et fut affiché le texte d'une nouvelle communication :

« Réunion du personnel : 400 employés ont signé protestation au ministre de la justice ; le parquet a agi légèrement et arbitrairement, il y aura interpellation à la Chambre des députés de ce jour. A deux heures, réunion du conseil d'administration ; à cinq heures, réunion pour former le comité de défense des articles de journaux de Paris et de province qui ont raconté des choses exagérées. Le télégramme fournisseur de deux heures après-midi est exagéré, il n'y a aucun des directeurs arrêté. Je les ai vus moi-même et leur ai causé. Lisez le « Figaro », qui rapporte une conversation de M. Pinet, directeur du Crédit minier.

« PINET,
« Directeur du Crédit minier,
à Tourcoing. »

Nous ne donnons, bien entendu, les documents qui précèdent qu'à titre d'information et nous voulons prendre aucune responsabilité quant à leur teneur.

A TOURCOING

Pendant toute la journée de mardi, les curieux ont affué, rue Carnot, devant les bureaux de la succursale du Crédit Minier, complétement le krach des entreprises Rochette.

De temps à autre, retenant l'attention du public un actionnaire sortait dans les bureaux pour en sortir désappointé malgré le langage rassurant qui lui avait été tenu.

A la porte, des télégrammes sont affichés. Rochette a été arrêté arbitrairement et il est jugé entre : les actionnaires ne doivent pas perdre confiance — tout s'arrange. De son côté le gérant de la succursale de Tourcoing télégraphie de Paris, où il s'est rendu : « Il y a une affaire politique ci-dessous. »

A DUNKERQUE

La déconfiture du financier Rochette a eu sa répercussion à Dunkerque, où avait été fondée une succursale du Crédit Minier.

Dès que la nouvelle du krach fut connue par les dépêches des agences, de nombreux clients accoururent aux bureaux situés rue du Quai, 9, et exigèrent le remboursement immédiat des fonds placés.

Mais le directeur avait déjà reçu notification d'un télégramme envoyé par le Parquet de la Seine au Commissaire central et ainsi conçu :

« Prière inviter d'urgence Directeur « agence de la Société générale de Crédit « Minier établie en votre ville de cesser im- « médiatement toutes opérations et d'atten- « dre les instructions que lui adressera M. « Graux, administrateur judiciaire, nommé « par ordonnance de M. le Président du « Tribunal de la Seine administrateur de « la Société Générale du Crédit Minier et « de ses agences. »

En exécution de ce télégramme, la succursale a opposé un refus formel à toutes les demandes de remboursement.

Mardi après-midi une scène particulièrement pénible s'est déroulée dans les bureaux de cette agence : Un client venait réclamer avec insistance le remboursement de toutes les valeurs achetées par l'intermédiaire du Crédit Minier et dans lesquelles il aurait placé toutes ses économies — environ 20.000 francs !

En proie au désespoir, le malheureux sanglotait et finit par tomber en syncope !

A ARMENTIÈRES

L'agence du Crédit Minier a reçu, mardi matin, l'ordre de cesser ses opérations.

Aucun incident.

A ARRAS ET BAPAUME

Le Parquet d'Arras a fait signifier aux directeurs des succursales d'Arras et Bapaume de fermer leurs maisons.

Ces ordres ont été exécutés.

L'INSTRUCTION A PARIS

Paris. — Bien que s'étant entretenu mardi après-midi avec MM. Graux et Lemarquis, nommés, lundi, liquidateurs judiciaires du Crédit minier et de la Banque franco-espagnole, ainsi qu'avec M. Biel, sous-chef de la sûreté, M. Beer ne s'est livré à aucun acte d'instruction.

Les plaintes continuent d'arriver au parquet, mais elles ne se chiffrent pas par centaines ainsi qu'on l'a raconté.

Depuis l'arrestation de Rochette, il en est seulement, à l'heure actuelle, parvenu une dizaine au procureur de la République ; l'une de celles-là ne saurait même concerner le banquier, elle viserait plutôt un de ses employés.

Lundi, en effet, vers 2 heures, une vieille dame de la rue du Bac, en relations d'affaires avec la Banque franco-espagnole, recevait la visite d'un employé de cet établissement fermé depuis le matin ; elle ignorait l'arrestation de M. Rochette et, sans difficulté, elle versa les 2000 fr. qu'on lui réclamait. Elle se plaint aujourd'hui et la sûreté se préoccupe de rechercher l'escamoteur.

RÉUNION DES EMPLOYÉS

Les employés de M. Rochette

se sont réunis mardi soir dans une des salles du café Coquet. L'accès de la salle était rigoureusement interdit aux membres de la presse.

Les employés ont refusé toute communication aux journalistes. L'un d'eux, que nous avons interrogé, nous a exprimé son étonnement de ce que la presse s'occupât de leur réunion.

A DIJON

Dijon. — La déconfiture du Crédit minier cause à Dijon une vive émotion.

Bien que dans la Côte-d'Or, on évalue les pertes à près de 2 millions.

De nombreux créanciers ont afflué au siège de la société, mais ils n'ont pu avoir que confirmation de la nouvelle.

On a affiché à la porte de la succursale une dépêche ainsi conçue : « Mesure prise contre Rochette injustifiée, conservez calme et dites à clientèle que Comité se constitue pour défendre ses intérêts qui sont garantis par nos dépôts en banque s'élevant à 10 millions. » Cette dépêche est signée « Pratifenan ».

A TOULON

Toulon. — L'épargne toulonnaise est durement atteinte par le krach du Crédit minier.

Le préjudice s'élève à près de 2 millions frappant de petits commerçants, des officiers, des fonctionnaires de la marine.

Un coiffeur a perdu 15.600 fr., toutes ses économies.

Une foule nombreuse, contenue avec peine par les agents, a assailli mardi matin les bureaux de la sucursale de Toulon.

Sur l'ordre du parquet, l'administrateur de l'agence de Toulon a cessé toute opération.

SAVON LUMINOL Blancheur du linge Victor VAISSIER

ROUBAIX

L'ASSASSINAT de la rue des Filatures

L'ENQUÊTE. — JOSEPH VANSCHEL MANIFESTE DU REPENTIR. — DESCENTE DU PARQUET. — L'AUTOPSIE. — DIX BLESSURES, DONT TROIS MORTELLES. — LE COUPABLE A L'HÔPITAL.

L'assassinat de la rue des Filatures continue à causer une vive émotion parmi la population.

L'allumeur de réverbères n'a pas passé la nuit en prison ; il est resté en compagnie des agents du poste. On craignait, en effet, qu'il n'attentât à ses jours.

Mardi matin, M. Delteil, commissaire de police, l'a de nouveau interrogé. L'attitude de Vanschel n'a plus été la même que la veille. Il a manifesté un vif regret de son crime ; il a refusé de voir le cadavre de sa victime.

M. Delteil a ensuite recueilli les dépositions de plusieurs autres personnes. L'une de celles-ci a fait de graves déclarations, qui, si elles sont exactes, aggraveront singulièrement les responsabilités de la victime du drame. Le témoin a affirmé qu'à plusieurs reprises Léonie Farvacque avait tenté d'empoisonner son mari en mettant de l'acide oxalique dans ses aliments.

Le magistrat a interrogé Joseph Vanschel sur ce point. Celui-ci a répondu ne s'être jamais aperçu de rien. Il avait toutefois remarqué que sa femme défendait souvent à sa fillette, Raymonde, de toucher aux aliments préparés pour son père.

Ajoutons que l'allumeur de réverbères accuse sa femme de nombreux vols en dehors de ceux qui lui ont valu quatre condamnations.

Toutes ces accusations semblent donner raison à la sympathie qu'inspire le criminel, alors que Léonie Farvacque n'inspire aucune pitié.

M. Delaë, juge d'instruction, s'est rendu à Roubaix mardi après-midi, à deux heures et demie. Il était accompagné de M. le docteur Dutilleul, médecin légiste.

Le magistrat s'est installé dans une salle de l'Hôpital. Il a successivement interrogé Joseph Vanschel, le mari assassin ; Henri Baer, témoin de la querelle qui avait précédé le crime, et M. J.-B. Vseboert, le voisin qui, le premier, avait pénétré dans la maison de la rue Cornille, après le drame.

Avant de quitter Roubaix, M. Delaë a fait admettre Joseph Vanschel à l'Hôpital de la Fraternité. On sait, en effet, que l'allumeur de réverbères est atteint d'une gastralgie qui le fait beaucoup souffrir. Il sera gardé par des agents jusqu'à sa sortie de l'établissement hospitalier.

M. le docteur Dutilleul procédait, pendant le temps, à l'autopsie de Léonie Farvacque. Il n'a pas relevé moins de dix blessures occasionnées par le couteau de l'assassin. Trois de ces blessures étaient mortelles.

L'arme de l'assassin avait traversé le péricarde et le cœur, puis le poumon gauche et, enfin, le diaphragme, le foie et l'estomac.

La victime portait aussi de nombreuses traces de coups de pied et de poing.

Œuvre de la Bouchée de Pain. — Semaine du 16 au 22 mars 1908. — Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 876 ; Enfants, 191. — Total, 1068.

Nouveaux remans à 1 fr. — La Comptabilité, l'Anglais, le Droit usuel en 20 leçons, 1 fr. — A la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Encore une disparition. — C'est la série. Il s'agit malheureusement d'un journalier, Jules Thierry, 45 ans, dont on n'a plus de nouvelles depuis dimanche.

Ce jour-là, à quatre heures de l'après-midi, il quitta l'estaminet portant le numéro 110 de la rue d'Alger, où il était en logement.

En partant, il déclara qu'il allait à la frontière, acheter pour quelques sous de tabac.

Depuis lors, on ne l'a plus revu, ni à son travail ni à son logement. M. Grimaldi, commissaire du 3e arrondissement, a été informé.

A partir de lundi 23 mars, la maison A. FÉVRIER et Cie, tailleurs, 2 et 4, Grande-Rue, exposent dans leurs étalages, les dernières nouveautés parues pour le printemps et l'été : **Spécialité d'uniformes pour Collèges.** Coupe et façon soignées.

En sortant du cinéma. — Mlle Eugénie Blondel, 15 ans, rue de Blanchemaille, cour Moreau, 19, sortait, lundi soir, un peu avant onze heures, du théâtre du Fontenoy, où elle avait assisté à une séance de cinématographie.

Au moment où elle allait dépasser la porte de l'établissement, une lourde barre de fer qui sert à maintenir celle-ci fermée, hors des représentations, tomba et atteignit la jeune fille à l'œil droit.

Souffrant beaucoup et incapable d'ouvrir encore l'œil, Mlle Blondel se rendit chez M. le docteur Labbe. Après examen, celui-ci a relevé une plaie à la paupière inférieure et une violente contusion au-dessus de l'œil. Il craint une déchirure du cristallin, ce qui pourrait entraîner la perte de l'œil.

On ne s'explique guère comment l'accident s'est produit. La barre de fer servant à retenir la porte fermée, est d'ordinaire relevée et maintenue dans cette position par un crochet. On suppose qu'un mauvais plaisant a été amené à la retirer de ce crochet au moment de la sortie des spectateurs.

Un vol de tissus. — Une plainte a été déposée entre les mains de M. Delteil, commissaire du IIe arrondissement, par MM. Lestienne frères, négociants en tissus, rue Neuve, 60, au sujet d'un vol dont ils avaient été victimes.

Deux pièces de tissus valant ensemble environ quatre cents francs leur ont été dérobées on ne sait exactement dans quelles circonstances.

On s'est aperçu du vol lundi matin. Le méfait a probablement été commis dans la soirée de samedi.

Des pièces, prêtes à être chargées sur une calandre dès lundi matin, avaient été disposées en tas, ce soir-là, dans le vestibule ; les malfaiteurs auront profité d'un moment d'absence du personnel pour enlever deux de ces pièces.

Pour boire, un coursier se rend coupable d'un abus de confiance. — M. Johville, négociant en charbons, rue Saint-Georges, avait chargé, lundi matin, son coursier, Jules Masurel, 18 ans, rue de Beaurepaire, 61, à Wattrelos, d'aller toucher une facture de 26 fr. chez un client, ainsi qu'un mandat-poste de 15 fr.

Jules Masurel partit après avoir enfourché la bicyclette de son patron.

Mais M. Jonville eut beau l'attendre ; il ne revint plus.

On eut l'explication de la disparition de Jules Masurel le soir vers minuit, quand le coursier se présenta, complètement ivre, au Bureau central de police et déclara avoir dépensé l'argent qu'il avait touché. Il avait également engagé au Mont-de-Piété la bicyclette de M. Jonville et avait dissipé la somme reçue.

M. Jonville ayant déclaré ne pas vouloir porter plainte contre le coursier indélicat, Jules Masurel a été remis en liberté. Il sera néanmoins poursuivi pour ivresse et abus de confiance.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Magnifique choix d'articles p' BAPTÊMES rue du Pries, 5, Maison THOMAS Fils.

du 24 mars

Naissances. — Suzanne Eeckmann, rue Cuvier, 72. — Emile Théry, Grande-Rue, 818. — Raymonde Coornaert, rue Archimède, cour Loosfeld, 21. — Alphonse Demaeures, rue de Tourcoing, 133. — Jules Scherpereel, rue de l'Industrie, 44. — Madeleine Desmettre, rue de Rome, cour Olivier, 12.

Décès. — Lydie Rubant, 3 mois, rue Pierre-Motte, 11.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séances des 21 et 28 Mars

CAISSE CENTRALE ET SUCCURSALES		VERSEMENTS Nombre	VERSEMENTS Francs	VERSEMENTS Centimes	Somme	REMBOURSEMENTS Nombre	REMBOURSEMENTS Francs	REMBOURSEMENTS Centimes	Somme
Roubaix	Lundi	149	19	33.849	»	105	24	369	57
	Dimanche	309	97	30.979	»	180	46	780	06
Lannoy		39	6	3.370	»	21	1	663	50
Croix		21	3	1.550	»	5	»	178	02
Wattrelos		31	7	2.843	»	8	1	829	45
Ascq		13	1	1.100	»	0	»	0.000	»
Total		558	63	71.641	»	314	74	54.824	76

Administrateur de service :

A Roubaix, MM. Emile Toulemonde, L. Houzet, Joseph Dillies, Henri Pollet, L. Mullier Lestienne et A. Hagard, et Ch. Masure, directeur. — A Lannoy, M. Edouard Deffrennes. — A Croix, M. Julien Lepers. — A Wattrelos, M. Abel Hazebrouck. — A Ascq, M. J. Tencé.

Jours et Heures de Service. — La caisse est ouverte pour les versements et les remboursements, les samedis, de 9 h. à 19 h. 1/2, et les dimanches, de 9 h. à 11 h. Les opérations se font en même temps. — Les bureaux sont ouverts tous les jours de 9 h. à midi, pour les demandes de remboursements et renseignements de toute nature, ainsi que pour les règlements d'intérêts sur les livrets.

Les remboursements partiels, dont le montant n'excède pas 100 francs, sont payés vus, (sans demande préalable), pendant les heures de séance (Samedi et Dimanche matin), sur la simple présentation du livret par le titulaire ou son fondé de pouvoir, jusqu'à concurrence des fonds en caisse.

Le Caissier, Administrateur.

WATTRELOS

Ce soir mercredi, à huit heures un quart, réunion du cercle d'études Saint-Maclou. Sujet traité : « Encyclique sur la condition des ouvriers ».

CROIX

A propos de l'état-civil. — Il nous est parvenu cette semaine de différents côtés des réclamations sur une mesure que le bureau de l'Etat-civil de Croix a cru devoir prendre tout dernièrement.

Antérieurement, toute personne qui faisait une déclaration de naissance en recevait gratuitement un extrait sur papier libre.

Pour une déclaration de décès l'employé donnait deux extraits, l'un était destiné au fossoyeur et l'autre à l'église. Depuis quelques jours on ne délivre plus d'extrait de naissance et l'on ne donne qu'un seul récépissé de décès, lequel est réservé au fossoyeur.

C'est contre cette réforme que nos correspondants occasionnels protestent.

Au Bureau de l'Etat-Civil on nous a déclaré que ce changement était dû à la suppression du Concordat et qu'il n'était d'ailleurs pas nécessaire de délivrer ces récépissés, les indications portées sur le livret de mariage étant suffisantes.

Cependant il est encore donné des extraits à ceux qui en font la demande.

Accident de travail. — Un aide-forgeron, Albert Vérécrumptiant, de la Société Horticole de Croix, s'est fait un sifflet en portant une cornière. 8 jours de repos.

CROIX. — Naissance. — Emilie Hagelbrechtt, rue Favreul, 11.

WASQUEHAL

Pied écrasé. — Un journalier, Désiré Fiolet, 56 ans, demeurant à Croix et travaillant à l'usine des produits chimiques Eycken et Leroy, a eu le pied droit écrasé par la chute d'un lourd bac en tôle qu'il manœuvrait avec d'autres ouvriers. M. le docteur Butin n'a pu se prononcer sur la gravité de son état et lui a prescrit un repos approximatif de quelques mois.

Main mutilée. — A la même usine, un ajusteur, Jules Pollet, 28 ans, demeurant à Flers, était occupé à conduire un triqueballe transportant deux longues barres de fer, lorsque le treuil se releva par suite de l'échappement des barres de fer. Il fut atteint à la main gauche où il a une plaie longue et profonde. M. le docteur Liénard lui a prescrit un repos de deux mois.

Doigt écrasé. — Un chauffeur-conducteur, Prosper Vandenbosche, 25 ans, rue Pasteur, occupé au chantier de la Filature du Nord pour le compte de M. Monnoyer, entrepreneur à Bruxelles, a eu la première phalange du médius de la main gauche écrasée par les organes de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Liénard.

Brûlures. — A l'usine des Produits Chimiques Eyken et Leroy, un journalier, Edmond Lethage, 36 ans, demeurant à Croix, a été brûlé aux mains par des éclaboussures d'acide. 8 jours de repos.

Accident de voiture. — Hier matin, vers 9 heures, une voiture de graviers de M. Wittels, camionneur à Croix, passait rue du Noir-Bonnet, lorsque soudain l'essieu de derrière se brisa entre l'estaminet Floyart et la descente du Noir-Bonnet. Le véhicule culbuta et le gravier se déchargea sur le trottoir. Une autre voiture est venue remorquer la première. Il n'y a pas d'accident de personne.

FLERS-BREUCQ

A la suite d'une conférence

LEÇON MÉRITÉE

M. le Maire de Flers nous communique la lettre suivante qu'il a adressée à M. Vercoutre, instituteur-adjoint à Wasquehal :

« La faveur que je vous avais accordée d'habiter, quoique instituteur-adjoint à Wasquehal, le logement que n'utilise pas, M. Baudhuin, instituteur-adjoint au Breucq, ne peut plus se continuer, après la Conférence que vous avez faite hier à Wasquehal.

Prenant acte de votre désir, de profiter de l'isolement de cette chambre, pour vous adonner à vos études, et vous perfectionner dans cette noble carrière d'instituteur, chargé d'instruire et de moraliser la jeunesse, j'avais accédé à votre demande. Aujourd'hui vous trompez ma confiance.

Sortant du rôle de l'instituteur qui doit rester en dehors des luttes des partis, pour ne pas tromper la confiance des parents, d'opinion et de croyances diverses qui lui confient leurs enfants, vous avez pris rang parmi les partisans de la commune, de l'antipatriotisme et de la subversion sociale.

Il ne me convient pas par le maintien de cette faveur de paraître protéger un apologiste d'idées et de faits, qui par deux fois, dans notre histoire, ont mené le pays, de la ruine, à la Dictature.

Veuillez, au reçu de la présente, prendre les mesures nécessaires, les plus rapides, pour quitter la chambre que je n'aurais pas dû vous laisser occuper.

Agréez mes civilités.

LEPERS Louis,
Maire de Flers.

Breucq, le 23 mars 1908.

HEM. — Du 24 mars. — Naissances. — Maurice Desmullier, Petit-Lannoy. — Kléber Liénard, Petit-Lannoy.

Décès. — Isabelle Hasnon, 28 ans, Voisinage.

TOURCOING

Emotion intense

Tout le monde admettait jusqu'ici que quand un événement n'émeut pas, ne trouble, pas, on demeure à son égard d'une indifférence froide. Il faut changer cette opinion universelle, et en voici la raison :

Quatre mille ligueuses de la Ligue Patriotique des Françaises tinrent, dimanche dernier, une réunion où elles reçurent des conseils « qui les enthousiasmèrent ».

« Cela n'est pas pour nous émouvoir », déclare à ce sujet le journal du bloc municipal.

S'il s'en était tenu là, on aurait pu croire, qu'en effet, il n'est pas ému. Nous ne le cachons pas, nous eussions été désolés de son dédain en pareille circonstance : à Tourcoing, quatre mille personnes qui se réunissent et qui sont enthousiastes de recevoir des conseils, c'est un fait notoire parce qu'extrêmement rare.

Mais, comme ferait un homme qui se brûle le bout d'un doigt, déclare ensuite que « ce n'est rien », pour se mettre, sur l'instant, à se secouer la main et à faire la grimace, l'adversaire des ligueuses se découvre soudain et fait éclater sa mauvaise humeur. — Mauvaise humeur contre la Religion, représentée par un Archevêque et des prêtres qui tentent, « en se servant de la femme, de perpétuer leur odieuse domination » ; — Mauvaise humeur contre les ligueuses, qui « auront beau se déployer » (de l), « mousseharder », « se farder d'un faux altruisme », mais qui feront « détester » davantage la Religion, l'Eglise, leur Archevêque, leurs prêtres.

Qualifiez comme vous voudrez ces invectives et ces injures toutes gratuites. Dites qu'elles témoignent de la colère, de la rage, de la déraison...; mais il vous sera impossible de n'y pas voir une émotion intense et l'oubli de la mesure.

Au fond, il n'y a pas à se montrer rigoureux pour l'exaltation d'une critique injuste. La meilleure réfutation en sera dans les actes des ligueuses.

La « domination » du paternel Mgr Delamaire, celle du vénérable M. le chanoine Debrabant ou celle du doyen M. le chanoine Leclercq — quoi qu'en tasse, quoi qu'on dise — n'est redoutée de personne : il est de telles tables qui ne s'accréditeront jamais. Mais les enseignements tombés d'une bouche épiscopale et sacerdotale par la foule épouvantent la ténébreuse et hypocrite Franc-Maçonnerie. Voilà la vérité.

Tendre vers la perfection chrétienne — vivre pour les autres — se prêter une aide mutuelle — relever moralement et matériellement les faibles par des œuvres et le don de soi-même — élever ses enfants dans l'énergie, la volonté, la foi, pour en faire les robustes remparts de la Patrie : tel est le résumé bien imparfait des conseils donnés par Mgr Delamaire aux ligueuses. Si tout le monde s'en inspirait — si la moitié, et même beaucoup moins, du monde français les suivait, c'en serait fait de la Franc-Maçonnerie honteuse, qui se terre dans ses Loges et dont les organes osent parler encore de franchise et de loyauté.

Silence à « l'hydre semeuse de haines et de ruines » jusqu'au temps où les assemblées des Maçons se tiendront, comme celles des catholiques, au grand jour. Dehors, la ferblanterie des équerres et des compas et la peau d'âne des tablers ! Montrez-vous un peu, chers Frr..., avec vos oripeaux, avant d'avoir, par la terreur que vous semez, fait perdre aux Français l'habitude de rire !...

CHARMANTE ENFANT !...

« Mère ! Mère..., s'écrivait il y a quelques jours, une fillette en arrivant chez elle. « Je revions de chez tante Marguerite, elle demande que tu lui présentes de suite 200 bandes postales pour annoncer la naissance du petit Souhait Jean. Comme les boîtes vont avoir de l'argent ! n'est-ce pas ma chère ! »

Et la mère, touchée de voir que sa fillette si jeune encore, apprécie la joie de faire le bien la prenant contre son cœur, en lui disant : « Le petit Jean sera béni du ciel ».

PAROISSE SAINT-JOSEPH (Croix-Rouge).

— Aujourd'hui 25 mars, les fêtes les plus belles fêtes de la Sainte-Vierge et en même temps le cinquantième anniversaire de la plus célèbre des apparitions de N.-D. de Lourdes, en ce jour, en effet, que la Sainte-Vierge daigna dévoiler son nom, en prononçant ces paroles : « Je suis l'Immaculée Conception ». Pour célébrer ce glorieux cinquantenaire, le Comité du Train de Tourcoing invite tous les fidèles pèlerins et toutes les personnes dévouées à N.-D. de Lourdes à une cérémonie qui aura lieu en l'église Saint-Joseph (Croix-Rouge) ; ce soir, à huit heures, le sermon sera donné par M. Pillet, du clergé de Paris. Les habitants du quartier de la Croix-Rouge, se proposent de faire à Marie un triomphe digne d'elle.

Le Comité du Train Bleu fait appel à la piété de tous les fidèles pèlerins du passé et des pèlerins de cette année jubilaire des différentes paroisses de la ville et compte qu'ils viendront très nombreux ce soir, se joindre aux paroissiens de la Croix-Rouge pour glorifier N.-D. de Lourdes.

Le Concert de la Société des Chœurs mixtes. — Samedi, à 8 heures du soir, au Théâtre municipal, place Leverrier, la Société des Chœurs mixtes exécutera « Eve », mystère en trois parties, poème de Gallet, musique de Massenet.

Elle s'est assuré le concours de Mme Brouillet-Lenen, soprano, Mlle G. Guéry, soprano, Henry Lefèvre, ténor et Jean Wibaut, baryton. Orchestre et Chœurs de 90 exécutants. — L'Orchestre sous la direction de M. Emile Flipo.

Des cachets sont en vente chez les marchands de musique et au théâtre où on peut faire numéroter ses places.

Les meilleures conserves

Le plus grand choix

11, rue Carnot, « AU FAISAN DORÉ »

Accidents de travail. — J.-B. Deperchin, 26 ans, doubleur, rue de la Croix-Rouge, 4, plaie de la crête du tibia gauche en tombant dans un escalier. Docteur Delossez ; repos de 20 jours.

— Eugénie Avérian, 29 ans, soigneuse, rue de l'Epinette, index gauche écrasé dans un bobinoir. Docteur Desbonnets ; repos de trois semaines.

— Florentin Vansteenkiste, 30 ans, brouetteur de charbon, rue de la Croix-Rouge, 112, déchirure musculaire. Docteur Leduc ; repos de 8 jours.

— Julia Frouleux, 14 ans, bâcleuse, rue des Phalempins, 97, contusion de la face postérieure du pied gauche. Docteur Leduc ; repos de 8 jours.

Une mauvaise farce qui se termine au violon. — Dans la soirée de lundi un domestique de M. Victor Lecocq loueur de voitures, à Roubaix, Georges Petit, arrête son fiacre à l'angle des rues de Menin et Darbo à Roubaix. A cet angle des deux rues se trouve un estaminet où il se cacher entra pour se rafraîchir. Quand il sortit, plus de voiture. Georges Petit se rendit au commissariat de police et de là chez son patron. Avec ce dernier il fit des recherches. Il apprit bientôt qu'un inconnu avait fait monter une femme dans la voiture dont il avait occupé le siège et était parti à toutes brides vers Tourcoing.

La police de notre ville fut saisie d'une plainte. Elle avisa par téléphone le poste de la Croix-Rouge puis la douane de La Marlière. C'est dans ce quartier, qu'à onze heures du soir, la voiture fut retrouvée, à la porte de l'estaminet du « Grand Pas » tenu par M. Desbonnets. Elle était vide. Celui qui s'en était emparé, est Charles Lescroart et la femme qui l'accompagnait s'appelle Léonie Dumortier ; tous deux étaient ivres. La femme, non contente de se faire véhiculer à bon compte, s'était amusée à briser une glace du fiacre, d'une valeur de 30 francs.

Sur le parcours de Roubaix à La Marlière, Charles Lescroart avait fait monter plusieurs personnes dans la voiture : Léon B... et Julie D..., rue de Roubaix ; Hélène V..., rue du Tilleul ; Joseph L..., rue du Château ; D..., rue du Moulin-Fagot, tous plus ou moins ivres.

Ces personnes ont été amenées au poste central de police et à l'exception de Julia D... ont passé la nuit au violon. Mardi matin, après interrogatoire devant M. Niédérat, commissaire de police, elles ont été remises en liberté.

Charles Lescroart et Léonie Dumortier sont en fuite.

Lapins volés. — Deux lapins ont été volés au cours de la nuit dernière, dans le clapier de M. Auguste Beucart, marchand de chiffons, rue des Girondins.

Qu'est devenu le bicycliste ? — M. Gustave Dutat, marchand de vélos, rue de la Croix-Rouge, 36, a loué dimanche matin, pour deux heures, une bicyclette d'une valeur de 180 fr. pour le prix de 1 fr. 25, à César Dethoov, déterteur belge, rue Achille-Testelin. Le cycliste n'est pas encore revenu. M. Niédérat, commissaire de police, saisi d'une plainte, recherche le cycliste et la bicyclette.

Extradition. — Les gendarmes de Mouscron ont remis mardi après-midi, à ceux de Tourcoing, Georges Husterman, 20 ans, né à Lille, et qui fut arrêté à Courtrai sur mandat de M. Houzix, pour escroqueries et abus de confiance.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

Du 24 mars

Naissances. — Prouvost Marie, rue Bonne-Nouvelle, 71. — Vanassche Hortense, rue Colbert. — Dumortier Marcel, rue de Bapaume, 34.

Décès. — Claus Victorine, 48 ans, rue de Beauvais, 25. — Beral Ernest, 4 ans, rue du Nioi, 23. — Dekeyser Edouard, 77 ans, rue des Plats, 175.

CONTRE LE VOL
COFFRES-FORTS FICHET
CONTRE LE FEU
Rue 12, R. Nationale, Lille.

HALLUIN

Une grève vient de se déclarer chez MM. Verckindère père et fils, fabricants de papiers peints et marchands de bois au gravier de Beusbecque.

Depuis quelque temps déjà une certaine agitation régnait dans les deux usines que possèdent MM. Verckindère, et hier, à l'occasion de la fête Saint-Joseph, les ouvriers ne travaillant pas, se sont réunis à la Maison du Peuple, à Menin, et décidèrent de faire grève. Une délégation fut envoyée à M. Verckindère père qui habite Menin et lui présenta une liste de revendications. Les ouvriers réclament une augmentation de 12 0/0 pour les hommes gagnant 3 fr. par jour, de 20 0/0 pour les femmes gagnant moins de 2 fr. et 30 0/0 pour les jeunes gens de 13 à 18 ans ayant moins de 1 fr. 25. Le patron ayant refusé de faire droit à ces demandes, les ouvriers ne se sont pas présentés au travail le mardi matin.

Les grévistes sont au nombre de 188 et pour la plupart habitent Menin.

Les ouvriers du bois continuent le travail. Seuls les papetiers sont en grève.

HALLUIN. — Du 24 mars. — Naissance. — Delcour Bernadette, rue des Prés.

Décès. — Vervaene Ida, 2 ans, au Pilori.

VOYAGEURS POUR LE CHOCOLAT

S'adresser Usine Delespaul-Havez, à Marcq-en-Barœul, samedi 28 courant, de 10 heures à midi.

RONCQ

Un accident de roulage. — Mardi, vers midi, M. Henri Lecomte, 45 ans, domestique chez M. Alphonse Delattre, négociant en bière-Four, revenait de Tourcoing avec un camion attelé de deux chevaux, contenant une forte provision de paille. Le conducteur était juché sur le haut de la voiture ; il arrivait au Blanc-Four, rue de Tourcoing où la descente est très rapide ; le cocher allait au petit trot ; un des chevaux s'emporta et l'attelage partit à une vive allure. A l'angle des rues de Tourcoing et de Lille, le tournant fut trop brusque, l'une des roues se brisa ce qui fit culbuter le camion. Le conducteur tomba sur le sol. Heureusement sa chute fut amortie par la paille et il put se relever en étant quitte pour la peur.

Outrage aux mœurs. — Emile Hoste, 26 ans, journalier à Arlechem, étant ivre injuriait les passants dans la rue de Lille. Il fut arrêté par le garde-champêtre Devogle et conduit au poste de police.

Institut du Dr VOET
SOLBADS-VAUVERS (Hautes-Vosges)
Hydrothérapie

BEGLIN

Blessé mortellement par un monte-charge

Lundi après-midi, le personnel de la filature G. Guillemaud et Cie a été mis en émoi par un terrible accident.

Après le goûter, le surveillant de la garderie, Charles Plancq, a été serré entre le monte-charge et un sommier en fer.

Ses compagnons de travail le dégagèrent et le transportèrent à l'hôpital où il est mort peu de temps après sans avoir repris connaissance. Le malheureux n'était âgé que de 32 ans ; il laisse une veuve et trois enfants.

Beaucoup de docteurs recommandent la Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, à Lille. — Ils ont la certitude que leurs ordonnances seront exécutées scrupuleusement, produits de premier choix, et prix absolument normaux et rationnels. 8

Une ferme incendiée A NIEPPE

PAS D'ACCIDENT DE PERSONNE, MAIS DIX-SEPT VACHES BRULÉES

Dans la nuit de lundi à mardi, vers minuit et demi, un violent incendie s'est déclaré à l'Epinette, entre Nieppe et Erquinghem, dans une ferme exploitée par M. Meaux.

Tout le monde dormait quand le fermier fut réveillé par des crépitements qu'il prit d'abord pour de la grêle ; mais il lui fallut se rendre bientôt compte de la triste réalité.

Le feu s'était développé avec une rapidité étonnante et le sauvetage était des plus difficiles.

Les neuf enfants du fermier furent mis en sûreté ; un domestique emportait une somme de 500 francs, toutes ses économies : il les laissa tomber dans le brasier en se sauvant.

Dix-sept vaches ont péri, un certain nombre de porcs et la volaille n'ont pu être sauvés.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

MOBILISATION GÉNÉRALE A BREST

Brest. — L'ordre de mobilisation générale est arrivé mardi matin, à onze heures.

Le commandant de la place de Brest a pris aussitôt ses dispositions pour repousser l'attaque d'une escadre signalée au large et cherchant à rentrer à Brest.

A 11 h.10, des coups de canon précipités annonçaient la mobilisation.

Les régiments composant la garnison de Brest furent immédiatement sur le pied de guerre et gagnèrent, les uns à pied, les autres par le Bougainville, les forts des côtes Nord et Sud.

Les marins prennent part à la défense de Brest.

L'escadre assaillante est représentée par les torpilleurs de la première flotille de l'Océan, qui est mobilisée.

LA PROHIBITION DES PAILLES ET FOURRAGES FRANÇAIS

La Commission des Douanes a examiné mardi après-midi la situation faite à la production nationale par la récente prohibition anglaise des pailles et fourrages français.

Elle a chargé M. Klotz, son président ; M. Jean Morel, vice-président, et M. Fernand David, rapporteur du budget de l'agriculture, de se rendre auprès du Président du Conseil pour l'entretenir de cette grave question.

Tous nos lecteurs nous câblent : Rien de meilleur que le Chocolat Delespaul-Havez. C'est vrai.

NOUVELLES DE ROME

Rome. — Le Pape a reçu mardi matin le cardinal Vincenti, Vanutelli et, le soir, le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux.

Il a continué à recevoir les membres du corps diplomatique, chargés de lui présenter leurs souhaits de fête à l'occasion de la Saint-Joseph.

Le Pape a reçu également les représentants de l'Œuvre des Campagnes, présentés par le cardinal Merry del Val, protecteur de cette association ; ils ont offert au Pape un buste du jeune sculpteur Larrivée, élève de l'Ecole française.

Rome. — Les délégués de la Ligue Patriotique des Françaises, au nombre de 13, sont arrivées mercredi matin, fête de l'Annonciation ; elles auront la faveur d'assister à la messe du Souverain Pontife.

Dans